

Assemblée régulière du Conseil municipal de Piedmont tenue le 2 mars 2009 à 20h00, en la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de son Honneur le Maire, M. Clément Cardin, et à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers suivants : Lyne Picard, Claudette Laflamme, Ann Marie Colizza, Normand Durand, Claude Brunet et Gilles Dazé.

ORDRE DU JOUR

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 février 2009
3. Acceptation des comptes payables au 28 février 2009 ainsi que des comptes payés depuis le 1^{er} février 2009
4. Correspondance
 - a) M.R.C. des Pays-d'en-Haut Procès-verbal -Assemblée de janvier 2009
 - b) Claude Cousineau Abribus
 - c) Union des Municipalités du Québec Résultat de l'élection – poste d'administration
 - d) Mesures Alternatives Unité de médiation
M.R.C. des Pays-d'en-Haut
 - e) Maison de la Famille Souper bénéfice – 23 avril 2009
 - f) Maison des soins palliatifs de la rivière du nord Tournoi de golf
1^{er} juin 2009
 - g) Moisson Laurentides Tournoi de golf
21 mai 2009
 - h) Grand Prix du Tourisme Desjardins Laurentides Invitation gala – 25 mars 2009
Théâtre St-Sauveur
5. Rapport du Comité de l'environnement
6. Rapport du Comité consultatif d'Urbanisme
7. Rapport du Comité des Travaux publics
8. Rapport du Comité de la Sécurité Publique
9. Rapport - Chambre de commerce de la Vallée
10. Rapport du Comité des loisirs
11. Règlement 774-01-09 modifiant le règlement 774-08
12. Résolution – Adoption du règlement 774-01-09
13. Résolution – registre – règlement 774-01-09 – 18 mars 2009 – 9h00 à 19h00
14. Avis de motion – règlement 780-09 – installation de télémétrie – stations de pompage et un emprunt pour en acquitter le coût
15. Dispense de lecture – Règlement 780-09

16. Règlement 34-09 – Régie de police
17. Résolution – ajout d'éclairage – chemin de la Rivière
18. Résolution – achat – pompes – Puits communs Piedmont/St-Sauveur
19. Résolution – contrats – mécanique – Puits communs Piedmont/St-Sauveur
20. Résolution – contrat – électricité – Puits communs Piedmont/St-Sauveur
21. Résolution – contrat – réfection pavage été 2009
22. Résolution – contrat – construction trottoir rue Principale
23. Résolution – contrat – balayage de rue
24. Résolution – permis de voirie – chemin du M.T.Q.
25. Résolution – tarification – Campuces – été 2009
26. Résolution – salaires employés Campuces – été 2009
27. Résolution – engagement – direction (chef de camp et coordonnatrices) Campuces 2009
28. Résolution – autoriser le maire et le secrétaire-trésorier à signer convention – programme Zéro CO₂
29. Demande de P.I.I.A.
30. Rapport sur la qualité de l'eau potable
31. Divers
32. Questions du public
33. Levée de l'assemblée

8871-0309

Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par madame Lyne Picard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

8872-0309

Acceptation du procès-verbal

Il est proposé par monsieur Gilles Dazé, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée du 2 février 2009 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

COMPTES PAYABLES :

Accent Chevrolet Oldsmobile	54.93 \$
Accès Laurentides	45.15 \$
Acier St-Jérôme	55.06 \$
Alain Contant	1 088.61 \$
AON Conseil	761.91 \$
Bauval Tech-Mix	- 1 003.68 \$
Bélisle et Carrière Inc.	620.47 \$
Benmark 1994 Inc.	2 488.34 \$
Bio-Services	367.69 \$
Buffet du Domaine	810.10 \$
Bureau en Gros	398.51 \$
Le Cafetier Plus Inc.	242.54 \$
Cargill Limitée	9 995.99 \$
Carrières T. & V. Charbonneau Inc.	146.81 \$
CMG Communications Inc.	411.99 \$
Compugen Inc.	197.53 \$
C.R.S.B.P. des Laurentides Inc.	8 751.02 \$
Cummins est du Canada Sec	1 451.98 \$
Démarreur St-Jérôme Inc.	253.96 \$
Desrosiers Ford	-1.49 \$
Diéseliste Constantineau Inc.	60.13 \$
Distribution Bass Inc.	89.45 \$
D'Octantis	270.57 \$
DRL Beaudoin Équipement	1 565.44 \$
Les Éditions Yvon Blais	272.95 \$
Les Entreprises Dominick Sigouin	1 898.88 \$
Equipe Laurence	3 950.63 \$
Équipement Laurentien enr.	973.48 \$
Équipement Robert Légaré	449.31 \$
Esri Canada Limited	1 015.88 \$
Fête-Atout	1 570.31 \$
Camion Freightliner	482.50 \$
George Deschênes	500.00 \$
GIPP	270.90 \$
Gouttières 2000	394.16 \$
Groupe King	15 556.88 \$
H. Dagenais et Fils	61.12 \$
International Rive-Nord	322.03 \$
Kenworth St-Jérôme	92.26 \$
Lafarge Canada Inc.	8 584.31 \$
Laurin et Laurin	1 061.94 \$
L'Environnement du Nord	6 529.81 \$
Lionel Pelchat	30.00 \$
Noël à la Carte	140.07 \$
Nortrax	94.72 \$
Ordre des urbanistes du Québec	569.58 \$
Pétrole Pagé	11 261.24 \$
Pièces d'autos R. Therrien	1 706.87 \$
Plomberie Brébeuf Inc.	2 222.63 \$
Plomberie Danny Potvin	102.72 \$
Praxair Canada	165.28 \$
Produits pétroliers Intergaz	154.40 \$
Radiateur Lamoureux Inc.	39.51 \$
Recyclage Ste-Adèle	989.58 \$
Reseau Info Municipale	282.19 \$
R. Marcil et Frères	338.03 \$
Roger Vivier Lettrage	3 968.00 \$
Sani-Laurentides	1 199.39 \$
Serrurier Expert	162.54 \$
Société de l'assurance automobile	7 970.00 \$
Soudure Monette Inc.	101.59 \$
S.P.C.M.	984.55 \$
Transport P.H. Pagé	3 342.16 \$
Ventes Ford Élite	335.73 \$

Ville de Ste-Adèle	156.04 \$
Vis Plus inc.	88.70 \$
	109 515.88 \$

COMPTES PAYÉS

# chèque	Nom du Fournisseur	Explication	Montant
52351	Hydro-Québec	Électricité	102.99 \$
52352	Petite Caisse	Janvier	135.46 \$
52353	Petite Caisse	Décembre	107.43 \$
52354	Isabelle Filion	Janvier - Fèvrier	600.00 \$
52355	Régie intermunicipale de police	1er versement	171 752.50 \$
52356	Régie intermunicipale de police	2ème versement	171 752.50 \$
52357	La Maison de Jeunes	Fèvrier	666.66 \$
52358	La Maison de Jeunes	Mars	666.66 \$
52359	La Maison de Jeunes	Avril	666.66 \$
52360	La Maison de Jeunes	Mai	666.66 \$
52361	La Maison de Jeunes	Juin	666.66 \$
52362	La Maison de Jeunes	Juillet	666.66 \$
52363	La Maison de Jeunes	Août	666.66 \$
52364	La Maison de Jeunes	Septembre	666.66 \$
52365	La Maison de Jeunes	Octobre	666.66 \$
52366	La Maison de Jeunes	Novembre	666.66 \$
52367	La Maison de Jeunes	Décembre	666.66 \$
52368	L'Environnement du Nord Ltée	Janvier	20 317.50 \$
52369	L'Environnement du Nord Ltée	Fèvrier	20 317.50 \$
52370	L'Environnement du Nord Ltée	Mars	20 317.50 \$
52371	L'Environnement du Nord Ltée	Avril	20 317.50 \$
52372	L'Environnement du Nord Ltée	Mai	20 317.50 \$
52373	L'Environnement du Nord Ltée	Juin	20 317.50 \$
52374	L'Environnement du Nord Ltée	Juillet	20 317.50 \$
52375	L'Environnement du Nord Ltée	Août	20 317.50 \$
52376	L'Environnement du Nord Ltée	Septembre	20 317.50 \$
52377	L'Environnement du Nord Ltée	Octobre	20 317.50 \$
52378	L'Environnement du Nord Ltée	Novembre	20 317.50 \$
52379	L'Environnement du Nord Ltée	Décembre	20 317.50 \$
52380	MRC des Pays d'en Haut	Janvier	3 371.51 \$
52381	MRC des Pays d'en Haut	Fèvrier	3 371.51 \$
52382	MRC des Pays d'en Haut	Mars	3 371.51 \$
52383	MRC des Pays d'en Haut	Avril	3 371.51 \$
52384	MRC des Pays d'en Haut	Mai	3 371.51 \$
52385	MRC des Pays d'en Haut	Juin	3 371.51 \$
52386	MRC des Pays d'en Haut	Juillet	3 371.51 \$
52387	MRC des Pays d'en Haut	Août	3 371.51 \$
52388	MRC des Pays d'en Haut	Septembre	3 371.51 \$
52389	MRC des Pays d'en Haut	Octobre	3 371.51 \$
52390	MRC des Pays d'en Haut	Novembre	3 371.51 \$
52391	MRC des Pays d'en Haut	Décembre	3 371.51 \$
52392	Financière Banque Nationale inc.	Remb. Dette	64 084.00 \$
52393	Financière Banque Nationale inc.	Remb. Dette	2 194.00 \$
52394	Financière Banque Nationale inc.	Remb. Dette	5 332.00 \$
52395	Financière Banque Nationale inc.	Remb. Dette	56 094.00 \$
52396	Bell Canada	Fèvrier	1 185.90 \$
52397	Édith Proulx	Déplacement janvier	164.45 \$
52398	Bell Mobilité Pagette	Janvier	5.64 \$

52399	Société canadienne des postes	Publipostage	156.77 \$
52400	Hydro-Québec	Électricité	1 396.70 \$
52401	International Rive Nord	Camion 10 roues	124 896.19 \$
52402	CARRA	Remise janvier	1 386.86 \$
52403	Desjardins Sécurité financière	Remise janvier	5 625.05 \$
52404	Financière Manu-vie	Remise janvier	3 021.42 \$
52405	SSQ	Remise janvier	2 989.37 \$
52406	Syndicat des travailleurs	Remise janvier	1 011.37 \$
52407	Tellus Mobilité	Janvier	1 034.08 \$
52408	Petite Caisse	Plaisirs sur neige	300.00 \$
52409	Ministre des finances	Colloque	175.00 \$
52410	Clément Cardin	Déplacement février	10.00 \$
52411	Société de l'assurance auto	Immatriculation	1 603.00 \$
52412	Hydro-Québec	Électricité	6 547.68 \$
52413	Hydro-Québec	Électricité	1 038.97 \$
52414	Airbounce Amusements	Jeux gonflables	1 117.46 \$
52415	Maquill'Art	Plaisirs sur neige	560.00 \$
52416	Rogers Télécom - Business	Janvier	46.24 \$
52417	Travaux de génie civil D.B. inc.	Décompte no. 5	19 622.02 \$
52418	Équipements Lourds Papineau inc.	Équipements neige	108 574.41 \$
52419	Gilles Dazé	Repas	63.89 \$
52420	Alain Messier	Aide financière	500.00 \$
52421	Société d'histoire Pays d'en Haut	Adhésion 2009	100.00 \$
52422	Transport adapté des Laurentides	Quote-part 2009	5 832.00 \$
52423	Tricentris	Subvention	1 805.00 \$
52424	Hydro-Québec	Électricité	58.01 \$
52425	PitneyWorks	Timbres	5 394.94 \$
52426	Marthe Brunelle	Remb. Metiers d'arts	30.00 \$
52427	CARRA	Quote-part 2009	2 657.00 \$
52428	Francis Falardeau	Guide raquette	960.00 \$
52429	Ville de Saint-Sauveur	Transfert Cheerleading	7 141.65 \$
52430	Corporation des fleurons du Québec	Formation Nathalie L	141.09 \$
52431	Hydro-Québec	Électricité	2 552.07 \$
52432	Cogeco cable	Remise mars	145.50 \$
52433	Receveur général du Canada	Licence radio 2009	612.00 \$
52434	Ordre des ingénieurs du Québec	Adhésion Robert D	318.08 \$
52435	MCAP Service corporation	Remb. Taxes	404.15 \$
52436	Transport adapté des Laurentides	Ajustement	21.20 \$
52437	Gilles Dazé	Convention Sécurité	417.03 \$
52438	Plimus inc	Logiciel	69.74 \$
Grand Total :			1 075 448.19 \$

8873-0309

**ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES AU 28 FÉVRIER 2009 AINSI
QUE DU RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER COMPTES PAYÉS
DEPUIS LE 1^{ER} FÉVRIER 2009**

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par le Secrétaire-trésorier;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par madame Ann marie Colizza et résolu à l'unanimité que les comptes payables au 28 février 2009 ainsi que les comptes payés depuis le 1^{er} février 2009 soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉE

Correspondance

M.R.C. des Pays-d'en-Haut

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du 13 janvier 2009.

Claude Cousineau

Une lettre de M. Claude Cousineau pour nous féliciter d'avoir installé un abribus avec caractère champêtre destiné aux utilisateurs du transport collectif intermunicipal à l'intersection du boulevard des Laurentides et chemin de la Gare.

Union des Municipalités du Québec

Lettre nous avisant des nouveaux membres au conseil d'administration :

- M. Gérald Lemoyne, maire de Lebel-sur-Quévillon et de la municipalité de la Baie-James;
- M. Jean Perreas, maire de Chelsea.

Mesures Alternatives – Vallée du nord

Lettre nous avisant que l'organisme a décidé d'ouvrir un point de services à Saint-Sauveur afin de répondre à l'ensemble de la M.R.C.

L'organisme invite aussi la population à prendre avec eux la route de la communication pour que le thème « S'en parler d'abord pour mieux vivre ensemble » soit plus qu'une réalité, mais fasse partie du plan de la ruralité.

Maison de la famille

Lettre d'invitation à un souper bénéfice le 23 avril prochain.

Maison de soins palliatifs de la Rivière du nord

Lettre d'invitation à assister à leur tournoi de golf le 1^{er} juin 2009 au Club de golf Le Blainvillier.

Moisson Laurentides

Lettre d'invitation à assister à leur tournoi de golf le 21 mai 2009 au Club de golf Le Blainvillier.

Grand Prix du Tourisme Desjardins Laurentides

Lettre d'invitation à assister à leur gala au Théâtre St-Sauveur le 25 mars prochain.

Rapport du Comité de l'environnement

Madame Ann Marie Colizza fait un résumé du procès-verbal de la rencontre du Comité de l'environnement du 20 février 2009.

Elle invite aussi les citoyens à assister au dépôt de la politique environnementale qui se tiendra dans la salle de l'Hôtel de Ville le 30 mars 2009 à compter de 19h00.

Tricentris – clause 1.4.2 pour l'année 2009

ATTENDU que la Municipalité de Piedmont a signé une entente avec le Centre de tri Tricentris;

8874-0309

ATTENDU l'article 1.4.2 de ladite entente;

Il est proposé par Madame Ann Marie Colizza, appuyé par Monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont verse au centre de tri Tricentris la somme de 2 779 \$, le tout tel que requis par l'article 1.4.2 de l'entente qui nous lit avec ledit centre de tri.

ADOPTÉE

Rapport du comité consultatif d'urbanisme

Monsieur Normand Durand fait un rapport sur les activités du comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'un court résumé du procès-verbal de l'assemblée du 12 février 2009.

8875-0309

Demande de changement de zonage – 440 chemin Avila

ATTENDU QUE la propriété est située à l'extérieur du périmètre de l'urbanisation;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement ne permet que les usages commerciaux récréo-touristiques à l'extérieur du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE l'usage de vente de plats « santé » peut être accessoire à l'usage existant;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

DONC il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont ne donne pas suite à la demande de changement de zonage pour le 440 chemin Avila car elle juge que la vente de plats « santé » à l'intérieur du bâtiment est un usage complémentaire à l'usage existant.

ADOPTÉE

8876-0309

Demande de changement de zonage – 770 boulevard des Laurentides

ATTENDU QUE la propriété est située à l'intersection du chemin de la Gare et du boulevard des Laurentides;

ATTENDU QUE les usages permis dans le groupe d'usage C-1 sont nombreux;

ATTENDU les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme;

DONC il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande du propriétaire du 770 boulevard des Laurentides pour inclure l'usage restauration à l'usage C-1 dans la zone C-1-208.

ADOPTÉE

Rapport du comité des travaux publics

Monsieur Claude Brunet fait un rapport sur les activités du comité des travaux publics et plus spécifiquement un court résumé du procès-verbal de l'assemblée du 17 février 2009.

Rapport du Comité de la Sécurité Publique

M. Gilles Dazé fait un rapport sur les activités du Comité de la sécurité publique incluant un résumé de l'assemblée du 17 février 2009.

Rapport – Chambre de commerce de la Vallée

Mme Ann Marie Colizza fait un résumé de l'assemblée du 25 février 2009.

Les sujets abordés lors de cette assemblée sont les suivants :

- Discussion sur le plan quinquennal;
- Guide touristique;
- Tournoi de golf le 2 juin 2009 au Club de golf de Piedmont;
- Préparation de l'assemblée générale des membres qui aura lieu à la mi-avril.

Rapport du Comité des loisirs

Mme Lyne Picard fait un résumé des activités des loisirs et plus spécifiquement un court résumé de l'assemblée du 24 février dernier.

De plus, Mme Picard informe les citoyens présents que la Municipalité de Piedmont a reçu le paiement final de la subvention de 6 000 \$ pour la mise en place de la politique familiale.

Règlement 774-01-09 **Modifiant le règlement 774-08**

RÈGLEMENT N° 774-01-09

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINS ARTICLES DU RÈGLEMENT 774-08, LEQUEL DÉCRÉTAIT LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SUR UNE SECTION DU CHEMIN GÉRARD (JUSQU'AU CHEMIN DU BOIS), DE LA SECTION OUEST DU CHEMIN DU BOIS À PARTIR DU CHEMIN GÉRARD JUSQU'À SON EXTRÉMITÉ, LE CHEMIN DES SAPINS ET LA RÉFECTION COMPLÈTE DESDITS CHEMINS ET UN EMPRUNT DE 369 000 \$ POUR EN ACQUITTER LE COÛT.

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a adopté un règlement portant le numéro 774-08;

ATTENDU QUE ledit règlement a été approuvé comme suit :

Le Conseil Municipal	2 juin 2008
Électeurs	19 juin 2008
Ministère des Affaires municipales et des régions	15 août 2008

ATTENDU QUE les travaux pour l'installation de l'égout sanitaire chemin du Bois ont été abandonnés dû à la présence de roc, ce qui aurait occasionné des coûts exorbitants pour les usagers.

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certains articles du règlement 774-08; En conséquence, il est statué, décrété et ordonné par ledit règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

L'article 2 du règlement 774-08 est modifié pour se lire comme suit :

Le Conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de prolongement du réseau d'égout sur une section du chemin Gérard (à partir du chemin Robert jusqu'au chemin du Bois ainsi que sur le chemin des Sapins) et la réfection complète du chemin Gérard (à partir de la rue Robert jusqu'au chemin du Bois, chemin du Bois à partir du chemin Gérard jusqu'à son extrémité) ainsi que le chemin des Sapins et un emprunt de 350 685,00 \$ pour en acquitter le coût, le tout selon les plans et devis préparés par Équipe Laurence, experts-conseil et portant les numéros C-201 à C-211 en date de février 2009, incluant les frais, les taxes et les imprévues, tel qu'il appert à l'estimation préparée par M. Robert Davis, ingénieur, en date de février 2009 lesquels font partie intégrante comme « **Annexes A et B** »;

ARTICLE 3

L'article 3 du règlement 774-08 est modifié pour se lire comme suit :

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 350 685,00 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

L'article 5 du règlement 774-08 est modifié pour se lire comme suit :

Pour pourvoir à 34.4% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, soit la somme de 120 650,00 \$, il est, par le présent règlement, exigé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l' « **Annexe C** » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéanciers annuels de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

Pour pourvoir à 65.6% des dépenses engagées relativement aux intérêts et remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, soit la somme de 230 035,00 \$, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Clément Cardin
Maire

Gilbert Aubin
Secrétaire-trésorier

**Adoption du règlement 774-01-09
Modifiant le règlement 774-08**

8877-0309

Il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 774-01-09, règlement modifiant certains articles du règlement 774-08, lequel décrétait le prolongement du réseau d'égout sur une section du chemin Gérard (jusqu'au chemin du Bois), de la section ouest du chemin du Bois à partie du chemin Gérard jusqu'à son extrémité, le chemin des Sapins et la réfection complète desdits chemins ainsi qu'un emprunt pour en acquitter le coût soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Registre - règlement numéro 774-01-09

8878-0309

Il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Lyne Picard et résolu unanimement que le registre relativement au règlement portant le numéro 774-01-09 ait lieu mercredi le 18 mars 2009 de 9h00 à 19h00 en la salle de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion – règlement numéro 780-09
Installation de système de télémétrie aux stations de pompage et un emprunt pour en acquitter le coût

Avis de motion est par les présents donné par Monsieur Claude Brunet à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement pour l'installation d'un système de télémétrie pour l'ensemble des stations de pompage autant pour le réseau d'aqueduc que pour le réseau d'égout de la Municipalité de Piedmont ainsi qu'un emprunt pour en acquitter le coût.

8879-0309

Dispense de lecture – règlement numéro 780-09

Il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Lyne Picard et résolu unanimement que dispense de lecture soit faite relativement au règlement 780-09 en raison que la projet de règlement a été soumis et présenté aux membres du conseil et que le projet de règlement est disponible à quiconque veut le consulter au bureau de la municipalité et que la version finale sera disponible à la population au moment de son adoption.

ADOPTÉE

8880-0309

Règlement 34-09 – Régie intermunicipale de police de la Rivière du Nord

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de police de la Rivière du Nord a adopté un règlement portant le numéro 34-09, règlement décrétant un emprunt de 182 000 \$ pour l'acquisition de différents véhicules;

ATTENDU les dispositions de la loi;

DONC, il est proposé par Monsieur Gilles Dazé, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont approuve le règlement portant le numéro 34-09, règlement décrétant un emprunt de 182 000 \$

pour l'acquisition de différents véhicules, le tout tel qu'adopté par la Régie intermunicipale de police de la Rivière du Nord.

ADOPTÉE

8881-0309

Ajout d'éclairage face au 701 chemin de la Rivière

ATTENDU les recommandations du Comité des travaux publics;

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par le secrétaire-trésorier;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Lyne Picard et résolu unanimement qu'un luminaire soit installé au chemin de la Rivière face au 701.

ADOPTÉE

8882-0309

Achat de pompes – Puits communs Piedmont/St-Sauveur

Les Entreprises LM Inc.	84 656,25 \$
Nordmec Construction Inc.	96 338,81 \$
Weir Minerals Canada	103 379,96 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a demandé des soumissions pour l'achat de pompes aux puits communs Piedmont/St-Sauveur;

ATTENDU l'entente entre la Municipalité de Piedmont et la Ville de St-Sauveur relativement à la mise en place de puits communs;

ATTENDU les recommandations de M. Marcel Laurence d'Équipe Laurence;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Lyne Picard et résolu unanimement que le contrat pour l'achat de pompes pour les puits communs Piedmont/St-Sauveur soit octroyé à Les Entreprises LM Inc. au prix de 84 656,25 \$, taxes comprises, le tout tel que recommandé par Marcel Laurence, expert-conseil.

Il est bien entendu, tel que convenu dans le protocole d'entente, que 70% des frais pour la réalisation de l'achat desdits équipements sont supportés par la Ville de St-Sauveur et 30% par la Municipalité de Piedmont.

ADOPTÉE

8883-0309

Travaux mécaniques – Puits communs Piedmont/St-Sauveur

Nordmerc Construction Inc.	98 443,93 \$
Entreprise Électrique LM Inc.	107 258,34 \$
Plomberie Brébeuf Inc.	156 834,17 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a demandé des soumissions pour des travaux mécaniques à la station de pompage commune Piedmont/St-Sauveur;

ATTENDU le protocole d'entente intervenu entre la Ville de St-Sauveur et la Municipalité de Piedmont relativement à la mise en place de puits communs;

ATTENDU les recommandations de Marcel Laurence d'Équipe Laurence;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Lyne Picard et résolu unanimement que le contrat pour les travaux mécaniques à la nouvelle station de pompage Piedmont/St-Sauveur soit octroyé à la firme Nordmec Construction inc. pour un montant de 98 443,93 \$, le tout tel que recommandé par Équipe Laurence.

Il est bien que les frais pour lesdits travaux sont supportés à 70% par la Ville de St-Sauveur et 30% par la Municipalité de Piedmont, le tout tel que convenu par le protocole d'entente.

ADOPTÉE

8884-0309

Soumission – électricité – Puits communs Piedmont/St-Sauveur

Gilles Leduc, entrepreneur électricien Inc.	31 009,92 \$
Les Entreprises GBL électrique Inc.	32 508,00 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a demandé des soumissions publiques pour l'octroi des travaux d'électricité à la nouvelle station de pompage de Piedmont/St-Sauveur;

ATTENDU le protocole d'entente intervenu entre la Ville de St-Sauveur et la Municipalité de Piedmont pour la mise en place de puits communs;

ATTENDU la recommandation de Marcel Laurence d'Équipe Laurence;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Lyne Picard et résolu unanimement que le contrat d'électricité à la station de pompage commune Piedmont/St-Sauveur soit octroyé à Gilles Leduc, entrepreneur électricien Inc. au montant de 31 009,92 \$, taxes comprises, le tout tel que détaillé dans sa soumission.

Il est bien entendu que les frais encourus pour lesdits travaux sont supportés à 70% par la Ville de St-Sauveur et 30% par la Municipalité de Piedmont, le tout tel que convenu dans le protocole d'entente intervenu entre les Municipalité de Piedmont et la Ville de St-Sauveur.

ADOPTÉE

8885-0309

Contrat – réfection de pavage – été 2009

Asphalte Bélanger	176 844,92 \$
Asphalte Desjardins Inc.	185 943,29 \$
Asphalte Béton Carrière Rive-Nord Inc.	190 400,00 \$
Les Entreprises Guy Desjardins Inc.	194 888,85 \$
Les Équipements d'Excavation 4 Saisons Inc.	198 448,00 \$
Construction Anor 1992 Inc.	205 912,21 \$
Pavage Jérôme Inc.	211 191,78 \$
Pavage des Moulins Inc.	212 296,71 \$
Simtra	254 400,50 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a demandé des soumissions pour la réfection du pavage sur certaines rues municipales;

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par le secrétaire-trésorier;

ATTENDU les recommandations de Robert Davis, directeur des travaux publics;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que le contrat de réfection de pavage sur certaines rues à l'été 2009 soit octroyé à Asphalte Bélanger Inc. pour le montant de 176 844,92 \$, taxes comprises, le tout tel que amplement détaillé dans sa soumission.

ADOPTÉE

8886-0309

Soumission – trottoir – rue Principale

Asphalte Béton Carrière Rive-Nord Inc.	42 254,48 \$
Excavation A.M. Ltée	45 736,95 \$
Jean Leclerc Excavation Inc.	46 203,97 \$
Ciment Lavallée Ltée	59 889,21 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a demandé des soumissions pour la confection de trottoirs rue Principale;

ATTENDU les recommandations de M. Robert Davis, ingénieur, directeur des travaux publics;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Lyne Picard et résolu unanimement que les travaux pour la confection de trottoirs rue Principale soient octroyés à la firme Asphalte Béton Carrière Rive-Nord Inc. pour le montant de 42 254,48 \$, taxes comprises, le tout tel que détaillé dans sa soumission

ADOPTÉE

8887-0309

Contrat – balayage des rues

Entretiens J.R. Villeneuve Inc.	25 763,02 \$
---------------------------------	--------------

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a demandé des soumissions pour le balayage et nettoyage des rues pour l'année 2009;

ATTENDU les recommandations de M. Robert Davis, ingénieur, directeur des travaux publics;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que le contrat pour le balayage et nettoyage des rues pour l'année 2009 soit octroyé à Les Entretiens J.R. Villeneuve Inc. au montant de 25 763,02 \$, le tout tel qu'amplement détaillé dans sa soumission du 26 février 2009.

ADOPTÉE

8888-0309

Permis de voirie – entretien et raccordement réseau routier

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont ait à exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des transports;

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du Ministère des transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le Ministère des transports;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Lyne Picard et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont demande au Ministère des transports de lui accorder des permis de voirie au cours de l'année 2009 et qu'elle autorise le directeur général monsieur Gilbert Aubin à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$ puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.

ADOPTÉE

8889-0309

Tarification – Campuces – été 2009

ATTENDU les recommandations du Comité des loisirs;

DONC, il est proposé par Madame Lyne Picard, appuyé par Monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que la tarification pour le Campuces été 2009 s'établisse comme suit :

Résidents :	Groupe	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant
	4 à 8 ans	340\$	315\$	290\$
	9 à 12 ans	365\$	340\$	315\$
	13-14 ans	400\$	390\$	380\$
	Aspi 15 ans	400\$		
Non résidents :	4 à 8 ans	480\$		
	9 à 12 ans	505\$		
	13-14 ans	530\$		
	Aspi 15 ans	530\$		

Gargerie : 120\$ pour le premier enfant, 100\$ pour le deuxième et 100\$ pour le troisième.

ADOPTÉE

8890-0309

Taux horaire pour les employés – Campuces 2009

ATTENDU les recommandations du Comité des loisirs;

DONC, il est proposé par Madame Lyne Picard, appuyé par Monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que le taux horaire des employés de Campuces été 2009 s'établisse comme suit :

Animateurs :	Première année	9,45\$
	Deuxième année	9,70 \$
	Troisième année	10,25\$
	Quatrième année	10,70\$

Assistants
Coordonnateurs : 11,22\$

Coordonnateurs : 12,70\$

Chef de camp :	13,80\$
Professeur :	11,55\$
Sauveteur :	11,00\$

ADOPTÉE

8891-0309

Personnel de direction – Campuces 2009

ATTENDU les recommandations du Comité des loisirs;

DONC, il est proposé par Madame Lyne Picard, appuyé par Monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que les personnes suivantes soient engagées comme personnel de direction pour le Campuces 2009 :

Chef de camp :	Audrey Vaillancourt
Coordonnatrices:	Geneviève Lemay Mélissa Brosseau

Il est bien entendu que l'embauche de ce personnel prendra effet le 4 mai 2009.

ADOPTÉE

8892-0309

Convention – Programme Zéro CO₂

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont veut mettre en place un programme de compensation pour les émissions de gaz à effet de serre faites par les véhicules de la Municipalité de Piedmont;

DONC, il est proposé par Madame Ann Marie Colizza, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que M. le Maire et le Secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Piedmont la convention de services avec la firme Zéro CO₂

Les coûts engendrés pour ledit programme sont de l'ordre de 9 000 \$ pour l'année 2009.

ADOPTÉE

8893-0309

Demande de P.I.I.A. – chemin de la Pinède

ATTENDU QUE le développeur a déposé des plans d'aménagements paysagers pour deux futurs bâtiments;

ATTENDU QUE les plans montrent des murs de soutien supérieurs à un mètre;

ATTENDU QUE les deux plans montrent aussi des murs de soutien supérieurs à 2.5 mètres et qu'aucun plan d'ingénieur n'accompagne lesdits plans;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **REFUSE** les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour l'aménagement paysagers des terrains pour deux nouveaux bâtiments chemin de la Pinède;

ADOPTÉE

Rapport sur la qualité de l'eau

M. Clément Cardin, maire, fait un rapport sur la qualité de l'eau potable et mentionne que l'eau est d'excellente qualité et comme toutes les autres eaux de la région des Laurentides la dureté est moyenne et présentement la municipalité ne procède pas à la chloration de son réseau d'aqueduc.

Divers

Aucun sujet.

Questions du public

M. Léo Bourget demande des informations relativement au règlement 774-01-09, plus spécifiquement des explications quant au montant dudit règlement soit 350 685,00 \$ et réparti comme suit : riverains 120 650,00 \$ et l'ensemble de la population 230 035,00 \$.

M. Bourget trouve que le montant de 230 035,00 \$ pour l'ensemble de la population est très élevé.

M. le maire informe les personnes présentes que la Municipalité a dû modifier le règlement car elle n'a pu installer les égouts sanitaires chemin du Bois à cause de la présence de roc, par contre tous les travaux d'infrastructure des chemins doivent être exécutés, à savoir, les chemins Gérard, du Bois et des Sapins, d'où les coûts illustrés au règlement.

M. Bouget demande aussi à quel endroit la Municipalité prend les argents pour les infrastructures suivantes : trottoir rue Principale et la salle polyvalente de la Gare.

M. le maire informe les personnes présentes que les montants pour la confection du trottoir sont prévus à même le budget courant tandis que pour la salle polyvalente à la Gare le montant nécessaire pour le paiement de la quote-part de Piedmont, soit la somme de 100 800,00 \$ sera pris à même le surplus libre.

M. Bourget demande aussi quels sont les coûts exacts pour l'aménagement paysager qui fait face au 100 chemin de la Gare.

M. le maire informe la population qu'il ne connaît pas exactement les coûts exacts, mais qu'il fera les démarches nécessaires pour compiler ces données et qu'il communiquera le montant lors d'une prochaine assemblée.

M. Maurice Charbonneau informe les membres du conseil qu'il a fait une demande afin que l'article 2.2.2. paragraphe 8^e relatif aux permis et aux certificats d'autorisation du règlement 758-07 soit modifié afin que ça ne soit pas seulement les arpenteurs qui ont le droit de faire un plan d'implantation. La décision ne relève pas de la municipalité mais de l'ordre des services professionnels.

M. le maire informe les citoyens qu'il s'informerait auprès de la directrice du service d'urbanisme.

M. Charbonneau demande des explications quant aux comptes payables, en particulier les montants versés à Mme Myrienne Mailhot qui n'est plus à l'emploi de la municipalité.

M. le maire informe les personnes présentes que la municipalité a donné un contrat à Mme Mailhot pour qu'elle complète le site web de la municipalité, travaux débutés depuis presque un an et que ces travaux sont présentement complétés donc les services de Mme Myrienne Mailhot ne sont plus requis.

M. Charbonneau mentionne que la Municipalité de Piedmont aurait dû adopter une résolution pour mandater Mme Mailhot à compléter lesdits travaux.

M. Charbonneau demande à M. Cardin quels sont les honoraires de Me Mercille.

M. le maire informe les citoyens que les honoraires de Me Mercille sont de 1 000 \$ (montant forfaitaire mensuellement).

M. Charbonneau mentionne que depuis quelques mois les honoraires de Me Mercille sont de l'ordre de plus ou moins 8 000,00 \$ mensuellement.

M. le maire informe les citoyens que ces montants sont dus à ce que Me Mercille doit représenter la municipalité auprès du tribunal du travail.

M. Charbonneau demande aussi pour quelle raison la municipalité a émis un chèque au montant de 1 680,00 \$ au Motel 60.

M. le maire informe les citoyens que ces montants sont pour un remboursement de taxes.

M. Charbonneau doute aussi que le budget de la Régie de police soit adopté pour l'année 2009 dû au fait que la Municipalité de St-Hippolyte n'a pas accepté ledit budget car sa quote-part est d'environ 60%.

M. le maire informe les citoyens présents que deux municipalités locales sur trois qui adoptent le budget adopté par la Régie, ledit budget est automatiquement adopté.

M. Charbonneau demande où sont rendues les procédures de la convention collective de la Régie de police.

M. le maire informe les citoyens présents que le tout est encore à l'étude.

M. Charbonneau demande à ce que les résultats pour les soumissions soient détaillés en public et que de plus les soumissions dont la quote-part est partagée entre Piedmont et Saint-Sauveur soient aussi plus explicites.

M. le maire informe les citoyens que les contrats pour l'achat de pompes et contrats d'électricité et de mécanique sont partagés à 70% par Saint-Sauveur et 30% par Piedmont.

M. Charbonneau mentionne que l'achat d'un camion 10 roues n'est pas justifié car il n'y a aucun parcours ou circuit pour deux camions 10 roues dans la municipalité.

M. le maire informe les citoyens présents que la Municipalité de Piedmont a procédé à l'acquisition du camion 10 roues suite aux recommandations de M. Robert Davis, ingénieur, directeur des travaux publics de la Municipalité de Piedmont.

M. Michel Dupuis demande quel est le montant des frais légaux pour l'étude de la convention collective de la Régie de police.

M. le maire informe les personnes présentes que ce document est confidentiel mais demande à M. Dupuis de s'informer auprès de M. Guy Goudreau, secrétaire-trésorier de la Régie de police.

M. Dupuis s'informe aussi relativement aux coûts du règlement 774-01-09.

M. le maire informe les citoyens présents que le règlement 774-08 est modifié dû au fait que la municipalité n'a pu procéder à l'installation des égouts sanitaires chemin du Bois.

M. Charbonneau demande quel est le prix du camion 10 roues que la municipalité vient d'acheter.

M. le maire informe les citoyens que le coût global incluant les équipements, l'aile de côté, charrue et les deux bennes s'élève à 223,000 \$ environ.

M. Beaulne demande à M. le maire s'il a répondu à sa lettre qu'il lui a envoyée le 13 février 2009 relativement au bâtiment proposé à la gare de Piedmont.

M. le maire informe les citoyens présents qu'il a répondu à la lettre de M. Beaulne la semaine dernière.

M. Beaulne demande aussi si le permis est émis par la municipalité.

M. le maire l'informe qu'aucun permis n'a été émis en date de ce jour.

M. Charbonneau rapporte que lors de la construction de la Gare, la Municipalité de Piedmont ne voulait pas avoir un bâtiment identique au bâtiment construit le long du corridor aérobique à Morin Heights et c'est la raison pour laquelle la municipalité a exigé un bâtiment patrimonial.

M. le maire informe les personnes présentes que la municipalité n'a jamais prétendu que le bâtiment proposé à la gare est une reproduction des anciens «Freigt Shed» mais un bâtiment de même apparence, mais de dimension complètement différente.

M. Beaulne demande aux membres du conseil de vérifier attentivement avant d'émettre le permis pour le bâtiment accessoire à la gare. Il semble y avoir des irrégularités.

M. Charbonneau demande si la municipalité a fait implanter les abribus.

M. le maire l'informe qu'il n'y a pas eu d'implantation pour les abribus par un arpenteur-géomètre.

M. Bourget dit que les salles du conseil ne sont pas occupées à tous les jours et que l'investissement d'une salle à la gare de Piedmont semble une dépense inutile.

M. le maire informe les citoyens que les salles à l'Hôtel de Ville sont occupées, après vérification, avec la directrice du service des loisirs, à tous les jours et tous les soirs à l'exception du vendredi soir et du samedi.

M. Bourget déplore que la Municipalité de Piedmont n'appuie pas les propriétaires terriens contre le Comité de Protection des Falaises et que les citoyens de Piedmont semblent abandonnés par leur conseil.

M. le maire informe les citoyens que tout au contraire il appuie les citoyens contre les démarches du Comité de Protection des Falaises.

8894-0309

Levée de l'assemblée

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE

**CLÉMENT CARDIN,
MAIRE**

**GILBERT AUBIN,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

